

PROJET

SOUTENIR L'ACTION SYNDICALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Capitalisation de l'étude et du plaidoyer sur l'amélioration de la contribution des organismes publics (EPA) et sociétés publiques au budget de l'État en Guinée*

**Le terme EPA est un terme générique qui a été utilisé par le CARES Guinée qui au départ ne concernait que les établissements publics administratifs mais qui finalement a englobé aussi les sociétés publiques.*

Contexte et justification	p. 2
Quels problèmes à résoudre ?	p. 3
Manifestations visibles et sous-jacentes de ce problème	p. 3
Revendications	p. 4
Description de l'action et résultats obtenus	p. 4
Leçons apprises	p. 6
Quatre conseils-clés	p. 6

À la suite d'une première phase du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest » (avec la CSI et l'Institut Belleville) ayant permis de travailler sur l'analyse syndicale du budget de l'Etat, il est ressorti que les organisations syndicales n'étaient pas suffisamment impliquées dans le processus national de gouvernance budgétaire. Le projet a donc proposé, dans le cadre de la deuxième phase, la bonne gouvernance budgétaire comme une thématique prioritaire de travail. Cette étude a été réalisée dans l'objectif de faire apparaître les étapes du cycle budgétaire ainsi que les acteurs impliqués en Guinée et voir où le syndicat peut-il ou non y être impliqué et formuler des recommandations sur la bonne gouvernance budgétaire. La vulgarisation de ce rapport de recherche n'a pas changé le paradigme général de la non-implication des syndicats dans la phase de l'élaboration du budget par le gouvernement à travers la Primature et les Ministères concernés. Néanmoins, il est incontestable que la diffusion de ce document a renforcé les capacités des cadres et élus syndicaux sur la production des papiers de position syndicale, issue de l'analyse du budget des lois de finances initiales et rectificatives annuelles.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'entame de la troisième phase du projet 2021-2024 était arrimée à la définition d'un sujet de plaidoyer par le mouvement syndical et le CARES, à partir du rapport de recherche de l'amélioration de la gouvernance budgétaire. La motivation du choix du sujet de plaidoyer était partie de l'existence de trois rapports en la matière à savoir : le rapport de recherche du CARES sur la gouvernance budgétaire, le rapport de la mission d'évaluation des organismes publics du ministère de l'économie et des finances et le rapport d'Expertise France sur la problématique de la contribution des EPA au budget de l'Etat en Guinée. L'ensemble de ces rapports a permis au CARES de réaliser une étude sur ce sujet qui s'intitule : La problématique de l'amélioration de la contribution des organismes publics (EPA) et sociétés publiques au budget de l'Etat. En effet, les EPA percevaient des subventions de l'Etat contre des dividendes à verser, mais ils étaient toujours déficitaires. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation relative aux EPA en Guinée demeure une problématique qui pèse sur la contribution au budget de l'Etat, en raison précisément de l'absence de versement de dividendes. Aussi, l'insuffisance de reddition de comptes des EPA est un manquement grave à la réglementation qui continue

à affaiblir la mobilisation des ressources internes au profit du développement. La conception de l'argumentaire de plaidoyer a été renforcée grâce à des inputs citoyen et technique, c'est-à-dire la contribution de la plus grande plateforme citoyenne, la coalition nationale des organisations de la société civile guinéennes (CNOSCG) et de la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI), un service placé auprès de la présidence. Cet argumentaire de qualité a constitué un tremplin pour ouvrir des partenariats crédibles et produire des résultats vérifiables, y compris au niveau de la Primature.

La recherche des partenaires thématiques a abouti à la conduite des rencontres et actions de plaidoyers par le CARES auprès des publics cibles étatiques (notamment la MAMRI et la Primature) et a permis au CARES de suivre et évaluer les impacts de ses actions.

QUELS PROBLÈMES À RÉSOUDRE ?

Pour analyser cette situation problématique et concevoir un plaidoyer en faveur d'actions rectificatives en direction de l'État, l'un des problèmes qu'il fallait résoudre pour faciliter la production de cette étude a été l'établissement d'une cartographie des établissements publics à caractère administratif (EPA).

MANIFESTATIONS VISIBLES ET SOUS-JACENTES DE CE PROBLÈME

- Prolifération d'Établissements Publics à caractère Administratif (EPA) et sociétés publiques non justifiées ;
- Les EPA sont subventionnés par l'Etat avec peu de retours ;
- Les EPA ne sont pas tous dotés de Conseil d'Administration (CA) ;
- Le manque de renouvellement de certains des Conseils d'administration existants ;
- Non-respect de la périodicité des sessions de Conseil d'Administration (CA).

REVENDICTIONS

- Actualisation de la cartographie des EPA ;
- Mise en place et renouvellement des CA selon les textes règlementaires ;
- Fusion (voire transformation) de certains EPA et disparition de ceux dont l'utilité est incertaine ;
- Procéder aux audits internes des EPA conformément aux textes en vigueur ;
- Disparité des primes de session de Conseil d'Administration (CA).

DESCRIPTION DE L'ACTION ET RÉSULTATS OBTENUS

La démarche réalisée auprès de la Primature est la campagne de sensibilisation et de plaidoyer. Cette initiative a facilité les audiences avec les structures de la MAMRI, la Primature et le CNOSCG, grâce au respect des calendriers des sensibilisations préétablis.

S'agissant du mécanisme de suivi par la Primature, la création d'un compte spécifique (qui permet de mieux analyser les flux financiers avec les EPA) a été une innovation qui a permis une meilleure visibilité sur les fonds alloués aux différents EPA. Pour mener à bien ces actions, **un seul document** a été conçu par le CARES, amendé par les appuis technique et citoyen de la MAMRI et du CNOSCG. Dans un environnement favorable avec l'existence concomitante d'autres études sur le sujet, l'exposé des arguments et revendications sur le sujet lors de ces actions de plaidoyers a contribué à obtenir des résultats suivants :

- L'augmentation du nombre des EPA contribuant au budget de l'État (de 36,7 % à 70 % des EPA) d'ici fin 2024 ;
- Le suivi/évaluation par la Primature, grâce à la création d'un compte à guichet unique domicilié à la Banque Centrale de la République de Guinée pour tous les organismes publics et sociétés publiques à participation minoritaire de l'Etat ;
- L'identification des acteurs intervenants sur la problématique des EPA et sociétés publiques en Guinée, à savoir : les organisations syndicales parties prenantes (CNTG et l'USTG), les organisations de la société civile (CNSOCCG) ;
- La suppression de cent soixante-dix-sept (177) établissements publics à caractères administratifs sur deux-cent soixante-dix-sept (277), soit 64 % d'EPA sur l'étendue du territoire national, selon le rapport d'évaluation d'avril 2024 de la Primature sur les réformes budgétaires ;

- La maîtrise de la cartographie des EPA, qui désormais compte cent (100) EPA au total, selon le dernier rapport du suivi de la Primature ;
- La mise en marche de la régularisation des statuts juridiques régissant le fonctionnement des établissements à caractère administratifs (EPA) en Guinée, etc.

L'une des étapes clés de cette démarche a été le rapprochement du CARES à la MAMRI rattachée à la Présidence. Cette institution a pour mission l'appui aux autres structures de l'Etat ainsi qu'aux structures parapubliques (comme les structures non étatiques mais chargé par l'État de missions spécifiques). La finalité poursuivie est d'améliorer la participation du secteur public (au travers des différents organismes contrôlés par l'État) au budget de l'État pour la mobilisation des ressources en vue d'une gestion efficiente. L'objectif principal était de renforcer techniquement l'argumentaire de plaidoyer développé à destination de la Primature en vue d'atteindre les résultats escomptés. Spécifiquement, les objectifs assignés au CARES dans ce rapprochement étaient de :

- Renforcer ses propres capacités techniques sur la gouvernance budgétaires des organismes publics, c'est-à-dire : être appuyé afin d'acquérir des connaissances sur le mécanisme de fonctionnement des EPA en matière de ressources financières (subventions, recettes) ;
- Saisir les opportunités d'échange pour faire des recommandations sur d'autres sujets ayant fait l'objet d'études, par exemple sur la cherté de vie : faire appliquer les exonérations convenues dans le protocole d'accord avec les commerçants sur les prix des denrées de première consommation ;
- Travailler sur des sujets autres que les priorités inscrites dans son plan d'action, dans la mesure où les actions qui découlent s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des conditions et cadre de vie des travailleurs et populations guinéennes en général comme la lutte contre la vie chère ou la mise en place d'un système de protection sociale.

Cette collaboration avec la MAMRI a abouti à la signature d'un accord-cadre avec le CARES-Guinée, facilité par l'entremise d'un point focal au sein de la MAMRI, chargé de suivre l'application de ce protocole. Désormais la coopération entre la MAMRI et le CARES fera améliorer l'organisation et le fonctionnement des EPA.

LEÇONS APPRISSES

Pour mener à bien une telle étude, il convient de noter :

- L'intégration de nouveaux acteurs intervenants sur la gouvernance budgétaire comme certains services ministériels ;
- Le recrutement d'une personne ressource ayant une maîtrise du sujet pour mener l'étude ;
- L'identification des parties prenantes (CNOSCG, MAMRI, Primature, etc.) qui pourraient contribuer à changer positivement la situation ;
- La conception d'un argumentaire de plaidoyer multidimensionnel produit par la synergie d'action avec la société civile (CNOSCG) et une institution républicaine (MAMRI) pour l'atteinte de résultats ;
- L'organisation des rencontres régulières auprès des différents partenaires afin de faire connaître la position syndicale auprès des structures (CNOSCG, MAMRI) travaillant sur le sujet ;
- La mise en place de partenariats avec la structure étatique (MAMRI) travaillant sur le sujet ;
- La planification des actions de plaidoyers sur le sujet auprès de la Primature ;
- Le suivi et l'évaluation des résultats obtenus de ces actions de plaidoyers.

QUATRE CONSEILS-CLÉS

- Ne pas évoluer en vase clos en s'enfermant sur soi (CARES) ;
- Identifier le public cible pour cibler des actions de plaidoyer ;
- Ne pas penser que le projet prend fin après les actions de plaidoyer alors qu'il convient au contraire de s'assurer que les engagements ont bien été tenus et seront respectés dans la durée - il faut donc assurer une veille pour la mise en place des mesures adoptées ;
- Nouer et entretenir des partenariats.

Fiche réalisée par l'équipe de consultance : Elisabeth HOFMANN, Emmanuel DAVID-GNAHOUI, Jean-Christophe LAPOUBLE.

Projet co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD).